



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENTS DE GRADE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'emplois permanents à temps complet

N°2025_071

Date d'affichage de la liste des délibérations : **15 juillet 2025**

Date de transmission en Préfecture : **15 juillet 2025**

Date de mise en ligne : **15 juillet 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **2 juillet 2025**

Nombre de conseillers municipaux en service au jour de la séance : **33**

Présidents de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean PETIT – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) – Sébastien FRANCOIS (à Anne-Claire ROUANET) – Agnès BERAL (à Claude MARCOLET) – Bruno THUET (à Nicolas KELEN) – Erwan LE SAUX (à Guy BOISSERIN) – Christophe GALLAY (à Christelle RIVAT) – Lionel CATRAIN (à Béatrice DHENNIN) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Alain GARDETTE (à Isabelle WEULERSSE) – Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2024-174 du Conseil municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 1^{er} juillet 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participation, délibère pour

- DIRE que dans le cadre de la campagne d'avancements de grade 2025, il convient de procéder aux créations d'emplois permanents suivants à compter du 1^{er} octobre 2025 :
 - Un emploi d'assistant(e) de direction, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint administratif (C1), adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C2), adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (C3)
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : assistant(e) de direction de la Direction des affaires culturelles
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - Un emploi d'assistant(e), à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint administratif (C1), adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C2), adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (C3)
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : assistant(e) du service animation et vie associative (DEJSAVA)
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - Un emploi d'officier d'état civil, à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint administratif (C1), adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (C2), adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (C3)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

- Quotité de travail : 100%
- Mission globale : officier d'état civil
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Un emploi de responsable adjointe du service communication, à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
 - Grades ouverts : rédacteur (B1), rédacteur principal de 2^{ème} classe (B2), rédacteur principal de 1^{ère} classe (B3)
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : adjoint au responsable, chargé de communication
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Un emploi de gestionnaire carrière paie, à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
 - Grades ouverts : rédacteur (B1), rédacteur principal de 2^{ème} classe (B2), rédacteur principal de 1^{ère} classe (B3)
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : gestionnaire carrière paie
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Un emploi d'agent d'entretien ménager, à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint technique (C1), adjoint technique principal de 2^{ème} classe (C2), adjoint technique principal de 1^{ère} classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet
 - Mission globale : assurer l'entretien ménager des établissements scolaires et/ou des bâtiments municipaux
 - Durée hebdomadaire de travail : 28 heures
- Un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles, à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux (Atsem)
 - Grades ouverts : Atsem (C1), Atsem principal de 2^{ème} classe (C2), Atsem principal de 1^{ère} classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet
 - Mission globale : seconder le professeur des écoles en maternelle, assurer l'encadrement des temps périscolaires des élèves
 - Durée hebdomadaire de travail : 31 heures 30 minutes
- Un emploi d'agent social, à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

- Grades ouverts : agent social (C1), agent social principal de 2^{ème} classe (C2), agent social principal de 1^{ère} classe (C3)
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : assurer l'encadrement et prodiguer les soins des enfants en établissement d'accueil de jeunes enfants
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- AUTORISER la création de ces emplois permanents à compter du 1^{er} octobre 2025, leurs inscriptions au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
 - PRÉCISER que les modalités de création de ces emplois seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
 - AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels pour pourvoir ces emplois en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019
 - DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Claude MARCOLLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD